

# Analyse financière des Groupes d'Entraide Mutuelle de la région Centre-Val de Loire

## Contenu

Préambule et présentation de la méthodologie de l'étude. ....	3
1 – Diagnostic financier du GEM Oxygène Espoir. ....	4
2 – Diagnostic financier de l'association Espoir 18 (organisme gestionnaire du GEM Odysée et Galaxy) .....	6
3 – Diagnostic financier de l'association Alve (organisme gestionnaire du GEM Evasion et la Maison des .....	9
4 – Diagnostic financier du GEM Oxygem 28. ....	11
5 – Diagnostic financier de l'UDAF 36 (organisme gestionnaire du GEM Cap 36) .....	14
6 – Diagnostic financier du GEM du CSPCP (organisme gestionnaire du GEM Café soleil).....	17
7 – Diagnostic financier du GEM Tours Centre. ....	19
8 – Diagnostic financier du GEM Tours Nord. ....	22
9 – Diagnostic financier du GEM de l'association APF du Loir-et-Cher (organisme gestionnaire du GEM En avant). ....	24
10 – Diagnostic financier du GEM Amila. ....	27
11 – Diagnostic financier du GEM Vendôme. ....	29
12 – Diagnostic financier du GEM de l'association Imanis (organisme gestionnaire du GEM Bouge) .....	32
13 – Diagnostic financier du GEM Le Cap Bannier. ....	34
14 – Diagnostic financier du GEM Che Tom. ....	37
15 – Diagnostic financier du GEM Nouvelle chance. ....	39
16 – Diagnostic financier du GEM de l'association Pleyades (organisme gestionnaire du GEM Les maillons) .....	42

17 – Diagnostic financier de l’APF de l’Indre (organisme gestionnaire du GEM Phoenix). .....	44
18 – Diagnostic financier du GEM l’Elan. ....	47
Conclusions de l’étude. ....	50

## Préambule et présentation de la méthodologie de l'étude.

L'ARS Centre-Val de Loire a confié au CREA l la réalisation d'une étude sur les Groupes d'Entraide Mutuelle dans l'objectif d'établir un état des lieux des organisations actuelles, des actions mises en place pour se conformer au nouveau cahier des charges des GEM de 2016 afin d'identifier les difficultés rencontrées mais aussi les bonnes pratiques à conforter. L'analyse financière des GEM de la région Centre-Val de Loire ici présentée permettra de présenter un diagnostic de la situation financière de ces structures.

Afin de réaliser le volet financier de cette étude, les bilans comptables des 20 GEM de la région (ou par défaut les bilans comptables des organismes gestionnaires des GEM) ont été recueillis auprès des GEM puis retraités afin de pouvoir les analyser sous la forme d'un bilan financier. Ce document est ainsi obtenu par le reclassement, le regroupement et le retraitement des postes du bilan comptable dans un cadre normalisé d'analyse qui a été adapté aux particularités des établissements sanitaires et sociaux. Le bilan financier a pour but de présenter 3 composantes ou cycles : le cycle d'investissement, le cycle d'exploitation et la trésorerie.

Le cycle d'investissement correspond principalement au haut du bilan. Son équilibre est sur le plan pratique le plus aisé à réaliser : les capitaux permanents (ressources propres et emprunts essentiellement) peuvent être ajustés au niveau des acquisitions d'immobilisations. Mais ce juste équilibre ne suffit pas ; les ressources stables du cycle d'investissement doivent être d'un montant supérieur aux emplois stables (les immobilisations) pour permettre la constitution d'un fonds de roulement.

Le cycle d'exploitation qui correspond aux emplois et aux ressources liés au fonctionnement : stocks, créances et dettes est rarement à l'équilibre. Les stocks et les créances non encore traduits en liquidités génèrent un besoin de trésorerie qui peut être compensé par les dettes d'exploitation. Si tel n'est pas le cas, il génère alors le besoin en fonds de roulement. Pour faire face à ce besoin en fonds de roulement, la structure doit alors s'assurer un fonds de roulement suffisant.

Enfin, la trésorerie résulte de la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

## Conclusions de l'étude.

On constate tout d'abord que la situation financière des GEM de la région Centre-Val de Loire est globalement saine. En effet, sur les 35 bilans analysés, 32 présentent une situation de trésorerie positive. Le niveau de trésorerie de ces structures est également globalement positif. Toutefois, 4 GEM présentent un niveau de trésorerie inférieur à 6 mois de fonctionnement. Hors, la subvention de l'ARS qui constitue la principale ressource de ces structures est généralement perçue en milieu d'année. De ce fait, les GEM présentant un niveau de trésorerie inférieur à 6 mois peuvent alors rencontrer des difficultés de trésorerie. Un versement de la subvention en début d'année ainsi qu'un soutien financier spécifique aux structures concernées pourrait permettre de résoudre cette problématique.

En ce qui concerne le cycle d'investissement de ces structures, on peut remarquer qu'il est positif pour la plupart d'entre elles puisque 77% des bilans analysés présentent un fonds de roulement net global positif qui trouve généralement son origine dans le faible niveau d'investissements induits par l'activité d'un GEM, la majorité de ces structures étant locataires.

Le cycle d'exploitation qui correspond aux emplois et aux ressources liés au fonctionnement de la structure (les stocks, les créances et les dettes) est globalement bien maîtrisé par les structures. En effet, 91% des bilans analysés présentent un excédent de financement d'exploitation qui s'explique par le faible niveau de stocks et de créances nécessaires à l'activité d'un GEM et qui se combine à un niveau de dettes d'exploitation supérieur.

Par ailleurs, il existe également une marge de progression concernant le niveau de ressources des GEM de la région Centre-Val de Loire. En effet, au regard des comptes de résultat 2016 de ces structures, on peut remarquer que pour la moitié des GEM de la région, la subvention perçue par l'ARS constitue l'unique source de revenus (mises à part les recettes réalisées par les GEM). Hors, l'arrêté du 18 mars 2016 qui fixe le cahier des charges des GEM précise que « les cofinancements, notamment des collectivités locales, sont encouragés car ils confortent la dynamique d'implantation locale. Le soutien des collectivités locales peut également prendre la forme d'une mise à disposition de locaux, de personnels ou de matériels ». La diversification des sources de financements auprès des communes, des Conseils départementaux et du Conseil régional (notamment via le dispositif Cap'asso qui vise à soutenir l'emploi au sein des associations locales) demeure donc un levier qui pourrait permettre à ces GEM d'améliorer leur situation financière.